AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1144
FR0004005924-FS0464

1er août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AEDIAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2013, la société anonyme Aubay[1] (13 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt) a déclaré avoir franchi hausse, le 30 juillet 2013, le seuil de 50% du capital de la société AEDIAN et détenir, à cette date, 939 885 actions AEDIAN représentant autant de droits de vote, soit 51,11% du capital et 43,70% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions AEDIAN dans le cadre du projet d'offre publique en cours (cf. notamment D&I 213C1058 du 24 juillet 2013).

[1] Cotée sur Euronext Paris.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 839 082 actions représentant 2 150 818 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.